

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 3 novembre 2010 à 20 h 30

Convocation : 26/10/2010

Affichage : 5 novembre 2010

Étaient présents : Mesdames Bourgeois Danielle, Coulon Rosaline Jeandenans Catherine, Oudet Samira, Paillard Josette, et Messieurs Darcq Florian, Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, Martin Stephen,

Secrétaire de séance : Mme Oudet Samira

Après lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

AFFAIRES GENERALES

Aménagement du cimetière : nouveau columbarium

Mme Paillard présente les travaux d'aménagement du cimetière, avec l'implantation du columbarium à droite du cimetière, suppression du pourrissoir qui sera remplacé par des bacs situés à gauche du cimetière, à la place de la petite maisonnette qui sera, elle aussi, supprimée. Il y aura possibilité d'entrer directement au columbarium, avec ensuite liaison directe au cimetière. L'ancien columbarium sera déplacé vers le nouveau columbarium. Les personnes concernées par ce déplacement seront informées.

BUDGET

Vote des tarifs communaux pour l'année 2011

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- **fixe** les tarifs communaux pour l'année 2011 comme suit :

Concession cinquantenaire : le m ²	170.00 €
Concession columbarium (50 ans)	450.00 €
* Droit de place pour Camions restauration rapide	125.00 €
Droit de place pour Place café	150.00 €
Stère de bois	3.60 €
Droit de place camions de livraison et déballage	70.00 €

- **précise** que les concessions trentenaires sont supprimées, ainsi que la location de tables et bancs de buvette,
- **indique** qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, la durée des concessions cinquantenaires débutera à la date d'acquisition de celles-ci,
- **rappelle** qu'en ce qui concerne le droit de place situé PI. Vautrot, ce tarif de 125 € est fixé pour l'emplacement une fois par semaine. Si l'emplacement est utilisé 2 ou plusieurs fois par semaine, le tarif sera multiplié en conséquence (par 2 ou 3...).

Vote Subvention au CCAS pour prévisions 2011

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reste un fonds de roulement de 788 € au C.C.A.S. pour commencer l'année 2011, somme insuffisante pour régler les factures de début d'année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **vote** une subvention de 2000 €.

Modifications budgétaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses – Compte 657362 (subvention pour le CCAS)..... + 2 000 €
- Recettes – compte 70878 (remboursement par d'autres redevables)... + 2 000 €

Section d'investissement :

- Dépenses – compte 2116 (cimetières)..... + 5 100 €
- Dépenses – compte 2315 (immobilisations en cours)..... - 5 100 €

- Recettes – Compte 10222 (FCTVA) - 7 400 €
- Recettes – Compte 10223 (TLE)..... + 7 400 €

VOIRIE

Diagnostic de l'éclairage public réalisé par le SIDEC – Perspectives

M. Liard donne connaissance du diagnostic demandé au SIDEC concernant l'éclairage public de la commune.

Sur les 258 points lumineux de la commune, 35 % sont vétustes. Les 9 coffrets demandent aussi à être remis en état.

Les Membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, soucieux de faire des économies d'énergie et de limiter les coûts financiers des factures d'électricité de la commune,

décident de prévoir un aménagement global de la commune sur 5 ans avec du matériel réducteur de puissance, et de ce fait, qui aura pour conséquence, des puissances d'abonnement réduites,

décident de solliciter le SIDEC pour mener les études opérationnelles correspondantes permettant d'élaborer le programme de travaux et de les chiffrer, sachant qu'ils sont subventionnés par le SIDEC.

Dans cet objectif, Monsieur le Maire présente la charte « Eclairons juste le Jura » proposée par le SIDEC, et indique les points suivants :

Les dépenses communales liées à l'éclairage public représentent entre 30 à 35 % des consommations et dépenses énergétiques pour les communes de moins de 2000 habitants.

Les lois Grenelle 1 et Grenelle 2 mettent en évidence l'existence d'une pollution lumineuse importante sur l'ensemble du territoire national.

La charte intitulée « Eclairons juste le Jura », proposée par un groupement de partenaires concernés par le sujet de l'éclairage public sur le département, a pour objectif de sensibiliser et d'apporter aux collectivités des solutions pour maîtriser l'impact de l'éclairage public. Cette charte propose à la collectivité signataire de s'engager à diminuer les impacts énergétiques et environnementaux liés à l'éclairage public, tout en préservant la qualité de vie et en participant à une démarche globale territoriale source d'économies d'échelles et de valorisation de l'image du département.

Entendu cet exposé,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le contenu de la Charte « Eclairons juste le Jura »,

CONSIDERANT la nécessité de mener des actions sur le patrimoine éclairage public de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve l'adhésion de la commune à la Charte de l'éclairage public « Eclairons juste le Jura »,

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette charte qui sera mise en ligne sur le site de la commune.

BATIMENTS

Réfection de la toiture des ateliers municipaux et du boulodrome

Une consultation a été faite. Sur quatre entreprises sollicitées, trois ont répondu. Le choix s'est porté sur l'Ets « Les Toits Comtois » pour une proposition de 20 734,75 € TTC. Le Conseil Municipal, après délibération approuve cette décision.

Aménagement intérieur des ateliers municipaux

M. Liard détaille ce projet qui sera réalisé en plusieurs phases. Sont prévus une mezzanine de 100 m² pour rangements et stockages, un coin cuisine, un vestiaire - un atelier.

Cet espace restera modulable afin de permettre la création, dans le futur, d'une salle des jeunes à proximité du plateau sportif en remplacement de celle située vers l'école.

Cette fin d'année, la mezzanine (chiffrée à 5000 €) sera réalisée par les agents communaux. Au printemps seront installés fenêtres, portes, chauffage.

Réfection intérieure de l'agence postale communale

Ces travaux de réfections seront aussi réalisés par les agents communaux : lessivage complet, pose de fibre de verre, pose de revêtement collé au sol, aménagements placards et suppression de la cabine téléphonique qui est déjà désaffectée. La Poste sera sollicitée pour participation financière éventuelle.

ENVIRONNEMENT

Gestion des espaces verts (tonte et fleurissement)

M. Gounand rappelle le programme de tonte de cette année 2010, privilégiant le moins tondre pour moins de CO2, la suppression des désherbants afin d'éviter la pollution du sol.

Les espaces fleuris seront revus pour 2011 avec la suppression de certaines vasques qui n'étaient pas mises en valeur, au profit de fleurissements aux entrées du village et des hameaux, ainsi que du centre bourg. Des jachères fleuries seront semées à certains endroits, et un réaménagement paysagé complet sera réalisé le long de la zone piétonne Dampierre – Ranchot (suppression des lauriers du Portugal qui souffrent de la pollution des véhicules et végètent, pose de galets...).

Dans le prolongement de la nouvelle organisation des tâches du personnel, le Conseil Municipal donne son accord pour que la commune n'intervienne plus sur l'entretien extérieur du parc des HLM (entretien qui était facturé au Foyer Jurassien) à compter de 2011 afin de libérer du temps aux agents.

Autre point soulevé : le mur sis entre le parking de la Pl. A. Gaulard et le café du Mojo a remettre en état. Un devis est déjà parvenu. D'autres seront demandés.

QUESTIONS DIVERSES

1 ° Avancement du projet du « City-Stade »

M. Ferrand informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a été sollicité pour participer financièrement à ce projet.

Le Conseil Municipal **approuve** cette demande et **note** que ce type d'équipements peut être aidé à hauteur de 20 % maximum pour un montant de 50 000 € HT de dépenses éligibles.

2° Demande subvention exceptionnelle de M. L. Lahaxe, Président de « La Route de l'Espoir »

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 100 € à cette association pour le projet d'un tour de France en 2011 pour parcourir 2800 km à vélo à la rencontre de la population, des médias, des politiques et des scientifiques – en partenariat avec la Ligue Nationale de Lutte contre le cancer et ses comités départementaux.

3° Les Poids Lourds de 7,5 Tonnes et plus dans le Jura

M. le Maire informe le Conseil Municipal du plan global de maîtrise du trafic des poids lourds sur le Jura du Conseil Général pour inciter et garantir le retour des poids-lourds, en transit national ou international, sur les autoroutes, et retrouver ainsi la tranquillité des secteurs situés aux abords des grands axes routiers. Ce dispositif ne concerne donc pas les entreprises locales de transports.

4° Viabilité hivernale

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe de la mise en place d'astreintes majorées pour le personnel de voirie lors des événements neigeux sur la commune. Un agent, avec le camion muni d'un bac à sel, entre 6 h et 8 h se rendra sur quelques points stratégiques (école, services publics, quelques routes dangereuses).

Comme l'an passé, en dehors des quelques routes dangereuses, il n'y aura pas de salage systématique. Celui-ci sera déclenché selon les conditions météorologiques et les patrouilles réalisées. Le circuit est étudié de manière rationnelle pour limiter le temps et le coût. Il est bien évident que tous les lieux ne peuvent être déneigés en même temps à la première heure.

5° les W.C. publics situés sur la place

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de les supprimer. Dans un premier temps, ils seront condamnés. En effet, d'une part ils sont très vétustes, et d'autre part, les campings cars viennent fréquemment faire leurs vidanges dans ce lieu, et laissent l'endroit dans un état plus que déplorable.

6° Les décorations de Noël

Afin de rationaliser les décorations de Noël, le centre du bourg et des hameaux seront privilégiés ainsi que leurs entrées. La commune achètera des sapins à l'As. des Parents d'Elèves uniquement pour les bâtiments communaux. Un travail avec les associations pourra être entrepris afin de trouver de nouvelles décorations (non lumineuses).

7° Autres points

- M. Longin s'étonne que la commission des impôts ne se soit pas réunie depuis fin 2008. Les réunions de cette commission dépendent des services fiscaux. Il sera demandé si une réunion est prévue prochainement.
- M. Liard informe le Conseil Municipal de l'achat en cours d'une sonorisation pour la salle polyvalente et d'équipements pour les cérémonies.
- Les conventions :
 - o avec l'association de l'Etang du Patouillet pour l'étang (en prenant aussi l'attache de l'ONF qui est concernée par l'entretien du lieu),
 - o avec Evolution Jeunesse pour la Salle des jeunes,
 - o avec l'As. de la Pétanque Dampierroise pour l'utilisation du boulodrome

seront révisées.

- Un poste informatique au secrétariat de mairie sera changé prochainement (après plusieurs devis demandés, coût évalué à 1000 €).

- M. Ferrand indique que les frais de scolarité à régler à la ville de Dole pour l'année 2009/2010 sont de 1 818 €. M. Durant rappelle que désormais, plus aucune dérogation n'est accordée aux familles, compte-tenu des services présents sur la commune.
- La fréquentation de la mairie le samedi matin est de 3 personnes en moyenne.
- Pour le repas du CCAS, Mme Coulon demande si les jeunes de l'As. Evolution Jeunesse peuvent être sollicités à cette occasion.
- M. Ferrand informe le conseil municipal qu'il se présente aux élections cantonales qui auront lieu en mars prochain.

La séance est levée à 23 h 40.

Le Maire

G. DURANT